

◆ Quelques remarques sur *Lès noûmots*, à propos du concours de création de néologismes

Cet écrit s'inscrit dans un projet d'article plus grand qui, nous l'espérons, verra le jour, de façon plus fine, dans le courant de l'année 2018. Ici, nous nous proposons, après avoir présenté succinctement le concours des *Noûmots*, non pas de discuter l'utilité de créer des mots nouveaux en wallon, mais d'émettre quelques réflexions rapides et libres, à la lumière d'exemples de mots primés (en 2015 et 2016¹⁰), au sujet du concours des *Noûmots* et des implications pratiques et théoriques qui accompagnent les choix de ses participants et de son jury.

Le concours des *Noûmots*

Pour rappel, ce concours de néologismes, ouvert à tous, est organisé à l'occasion de la Fête aux Langues de Wallonie. Cette dernière, subventionnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, est organisée de façon annuelle dans le but de « promouvoir le développement et la diffusion des langues régionales de Wallonie¹¹ » et est émaillée, sur un laps de temps d'un mois, d'une série d'activités (pièces de théâtre, stage de sensibilisation à la langue wallonne pour les enfants, affichage de slogans wallons dans certaines villes, lectures en wallon...), parmi lesquelles on retrouve, chaque année, le concours sur lequel nous nous penchons ici ; cette récurrence montre l'attachement qu'éprouvent les organisateurs pour ce concours et, plus généralement sans doute, pour la formation de mots nouveaux dans ce

¹⁰ Pour les lauréats de 2015, cf. M. FRANCARD, « La création néologique en langue régionale : des mots pour dire la Wallonie d'aujourd'hui », dans *MicRomania*, no 97, juin 2016, p. 8. Pour ceux de 2016, cf. « Résultats du concours des Noûmots 2016 », sur *Fête aux langues de Wallonie. Service des langues régionales endogènes. Fédération Wallonie-Bruxelles*. <http://www.languesregionales.cfwb.be/index.php?id=15014> (janvier 2018).

¹¹ « Fête aux langues de Wallonie », sur *Fête aux langues de Wallonie. Service des langues régionales endogènes. Fédération Wallonie-Bruxelles*. URL : <http://www.languesregionales.cfwb.be/index.php?id=feteauxlanguesdewallonie> (janvier 2018).

wallon en perte de vitesse. C'est d'ailleurs certainement là qu'il convient de chercher la justification de ce concours : « [u]ne langue, pour que son avenir soit assuré, doit être employée dans les secteurs où se joue l'avenir de la société. Cela présuppose que son vocabulaire soit adapté à ces secteurs et s'enrichisse de nouveaux mots pour désigner des réalités nouvelles.¹² »

En plus de justifier l'utilité de la démarche, les organisateurs donnent les critères régissant l'évaluation des mots proposés. Parmi ceux-là, nous soulignerons premièrement que les créations doivent être issues du fonds wallon (et, *a fortiori*, respecter les principes de formation de la langue en question) :

[c]ette forme d'enrichissement [(celle faite par l'emprunt à d'autres langues)] de la langue n'est pas celle que le concours « Noûmots » souhaite privilégier, parce qu'elle ne fait pas appel à des ressources propres de nos langues régionales. [...] Il convient en particulier [...] de puiser dans l'inventaire des préfixes et suffixes disponibles [dans les langues régionales de Wallonie]¹³.

Deuxièmement, ces *noûmots* sont appréciés à l'aune des « atouts »¹⁴ qu'ils présentent « quant à l'accueil de la forme par le public (compréhension par un maximum de Wallons, adaptabilité aux différentes formes régionales, facilité de mémorisation).¹⁵ »

« Des ressources propres de nos langues régionales » ?

Comme dit plus haut, les participants du concours se doivent de recourir aux ressources internes de la langue. On peut dire que les lauréats du concours atteignent cet objectif, mais nous nous permettrons de noter que les mots formés restent particulièrement tributaires du français, langue-mère du wallon, sans doute à cause de l'emploi d'une démarche essentiellement traductrice (vers laquelle les participants sont poussés, car leur est soumise une liste, dont ils ont pu sortir ou non selon les années, de termes français à transposer en wallon).

¹² « Concours de néologismes – Lès noûmots », sur *Fête aux langues de Wallonie. Service des langues régionales endogènes. Fédération Wallonie-Bruxelles*. URL : <http://www.languesregionales.cfwb.be/index.php?id=15723> (janvier 2018). Cette référence sera maintenant abrégée en *Concours*.

¹³ *Concours*.

¹⁴ *Concours*.

¹⁵ *Concours*.

La locution verbale *fé do zûna*, « faire le buzz », premier prix (ex aequo) en 2015, nous semble représentative de cet état de fait. En français, l'expression correspondante est *faire le buzz* ou *faire du buzz*, où *buzz* est un emprunt à l'anglais *buzz* (« bourdonnement », « atmosphère d'activité », « rumeur », d'une onomatopée imitant le bruit du bourdonnement). L'emprunt fait par le français concerne donc uniquement le mot *buzz*, et non la combinatoire *faire le/du buzz* (qui aurait pu être un calque¹⁶ de l'expression – inexistante – **to do buzz*). De tout cela, nous pouvons conclure que, tandis que le calque *zûna* (« bourdonnement »), par traduction, de *buzz*, montre une volonté de puiser à l'anglais plus qu'au français, l'expression envisagée d'un point de vue syntagmatique montre une dépendance au français, étant donné que l'expression wallonne est un calque structurel de fr. *faire du buzz*. D'autres *noûmots* témoignent de cette dette française, selon des façons et des degrés divers : c'est par exemple le cas de *mète è prandjîre* « mettre en veille (un ordinateur) » ou encore de *guigne djins*, dont on parlera plus loin.

Forme unique vs plusieurs variantes régionales

Fréquemment, les participants du concours des Noûmots proposent, pour leur néologisme, plusieurs réalisations se différenciant diatopiquement : par exemple, pour *GPS*, furent créées les variantes *moute voye* (picard), *mousse voye* ou *moustère voye* (ouest-wallon), *mostère vòye* (centre-w.), *mostère voye* (est-w.), *mostère vòye* (sud-w.) et *montère èl tchèmin* (gaumais). Aussi, la variation qui touche l'espace belgo-roman est généralement respectée.

Cependant, les mots proposés ne peuvent pas toujours se décliner de la sorte, ce qui peut parfois poser problème. Il en est ainsi pour le substantif masculin *guigne djins* (2015) (« caméra de surveillance »), mot composé du verbe *guignî* conjugué à la troisième personne de l'indicatif présent et du nom masculin pluriel *djins*. Si le morphème lexical *djins* n'est pas vraiment problématique car répandu, nous ne pouvons en dire autant de *guigne*, dont le type est surtout présent en ouest-wallon et en picard, mais

¹⁶ Le calque, une des variantes de l'emprunt, « consiste soit à emprunter un emploi, c'est-à-dire un signifié, sans que le signifiant lui-même soit emprunté, soit à traduire littéralement dans la langue d'accueil une expression de la langue source » (D. APOTHELOZ, *La construction du lexique français*, Paris / Gap, Ophrys, 2002, pp. 16-17).

pas vraiment ailleurs (le liégeois possède par exemple *riloûkî à* ou *rîwètî*)¹⁷. Cette situation pose question, tant pratiquement qu'idéologiquement. Au moment d'utiliser ce néologisme, le Liégeois, le Namurois ou le Bastognard décidera-t-il de le reproduire tel quel, ou bien de l'adapter à son wallon (*wête djins...*) ? Plus largement, la néologie, en tant que création de mots nouveaux, wallonne doit-elle se soumettre à la « force d'intercourse » ou bien suivre un « esprit de clocher »¹⁸ ? À chacun de se positionner.

Toujours est-il que, dans le cas présent, le type *guigne* a sans doute l'avantage, contrairement aux autres, d'être compris par tous (grâce à sa proximité avec le fr. *guigne*) et, ainsi, de jouir d'un des atouts privilégiés par le concours (la « compréhension par un maximum de Wallons »), mais grâce à la connaissance partagée d'une langue extérieure, ce qui n'est pas pleinement conforme à l'esprit du concours.

La formation de mots nouveaux dans la méconnaissance du terrain : l'utilité des enquêtes linguistiques

Depuis 2017, les organisateurs précisent, dans l'article 5 du règlement, qu'« il appartient à chaque participant de vérifier que ses propositions ne recouvrent pas des termes déjà en vigueur chez les locuteurs wallons.¹⁹ » Sans doute fait-on là référence à une identité formelle. Cependant, *idéalement*, il serait heureux de se demander, en un mouvement onomasiologique, s'il n'existe déjà, pour une réalité à désigner, des mots nouveaux, relativement répandus. Par exemple, en 2016, fut primé *askoutiô* (et variantes : *askoutia* en centre-w., *askoutê* en est-w., etc.), nom masculin formé par le préfixe *a*, le type *écouter* et le suffixe issu de la séquence latine *ê + l + consonne* (*-iô* en pic., *-ia* en nam., *-ê* ou *-é* en lié., ard. et gaum.)²⁰. Outre le fait qu'on pourrait discuter le choix de la base en fonction de ce qui a été dit dans le paragraphe précédent, on soulignera que, après enquête auprès de patoisants, il ressort que, selon un vétérinaire interrogé, le déverbal *chouteû* s'entend dans les fermes ardennaises. Il semble ainsi que

¹⁷ Cf. *Atlas linguistique de la Wallonie. Tome 17*, Liège, Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, 2011, pp. 124-125.

¹⁸ « En un mot, [la force d'intercourse] est un principe unifiant, qui contrarie l'action dissolvante de l'esprit de clocher. C'est à l'intercourse qu'est due l'extension et la cohésion d'une langue » (F. DE SAUSSURE, *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot, 1972, pp. 281-282).

¹⁹ *Concours*.

²⁰ L. REMACLE, *La différenciation dialectale en Belgique romane avant 1600*, Liège, Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, p. 43.

l'entreprise néologique des *Noûmots* pourrait se renforcer encore en se demandant, au moment de proposer les termes à transposer vers le wallon²¹, si des désignations, recourant aux ressources tout à fait internes de la langue, existent déjà ou non pour les réalités listées.

Conclusion

Dans ce très rapide tour d'horizon, nous avons pu constater, au sein des mots primés, une certaine dette française (qui peut aller jusqu'à une situation au moins partiellement contraire à l'esprit du concours : si *guigne djins* « parle »²² à tous, c'est parce que le premier élément est semblable au verbe français *guigne*, nous semble-t-il), des choix lourds d'un point de vue idéologique notamment (face au besoin dénotatif actuel, choisit-on la standardisation ou la particularisation ?) et, enfin, une méconnaissance, parfois, de « mots nouveaux » déjà existants.

Matthieu BALTHAZARD

²¹ En 2016, à cet égard, les participants étaient même invités à ne pas déborder les cadres posés par le concours : « [t]oute proposition doit faire référence à l'un des termes retenus par le jury et cité dans la liste ci-jointe. Les néologismes qui ne seraient pas repris à partir de la liste de 100 termes ne pourront être retenus pour l'évaluation du jury » (article 5 du règlement du concours, cf. *Concours*).

²² *Concours*.